



Bonjour,



Suite à l'arrêté du Préfet du 7 avril, un petit dessin vaut mieux qu'un long discours.

✓ Le vélo est autorisé pour aller faire des achats de 1ère nécessité & les déplacements professionnels.

✗ Le vélo est interdit pour la pratique du sport & loisirs de 10h à 19h. Pas de

vélo en pratique sportive même en dehors de ces horaires.

Le gendarme protège, Concours de Dessin

La brigade de gendarmerie de Saint-Arnoult-en-Yvelines relaie le concours de dessin lancé par la Brigade de Prévention et de Protection des Yvelines, sur le thème "Le gendarme protégé".

[Pour tout savoir sur ce concours, suivez le lien](#)



Je vous souhaite des bonnes fêtes de Pâques, Portez-vous bien, Protégez-vous bien, et ce soir à 20h00, pensez à nos soignants et allumez une bougie.

Sylvain LAMBERT
